

» **RETRAITES** Le Conseil fédéral veut contraindre les caisses de pension publiques à se doter d'une assurance tous risques sous forme de taux de couverture à 100%.

» **OPPOSITION** Dans les cantons, les élus montent au front. Ils dénoncent des coûts exorbitants, liés à l'instabilité des marchés, à payer par le contribuable.

Berne présente aux cantons une facture qui pourrait atteindre 100 milliards

RON HOCHULI

Plus encore que la crise financière, c'est un projet du Conseil fédéral qui pourrait plomber les caisses de pension publiques. Le gouvernement a en effet avalisé le mois dernier une révision de la loi proposée par Pascal Couchepin. Selon le ministre des Assurances sociales, il s'agit d'éviter de nouveaux traumatismes liés à la mauvaise gestion de certains instituts et de réagir au vieillissement de la population qui pèse sur le système des retraites.

Le modèle du Conseil fédéral ressemble a priori à une bonne nouvelle pour les employés de la fonction publique: leur caisse devra obligatoirement atteindre un taux de couverture de 100% dans un délai de quarante ans.

Pourtant, cette solution serait une fausse bonne idée, jugent les responsables des cantons romands et nombre d'experts. Car – à court terme déjà – les dépenses pour atteindre ce taux se chiffrent en dizaines de milliards de francs, pour un résultat qui n'en vaudrait pas la chandelle. Explications.

■ **DEUX MODÈLES S'AFFRONTENT** L'obligation d'un taux de couverture à 100% s'applique déjà aux caisses de pension privées. En clair, celles-ci doivent disposer du capital équivalent aux rentes versées, actuelles et futures. Le nouveau projet de loi veut loger les caisses publiques à la même enseigne.

Parmi les instituts publics, bon nombre sont alimentés par un financement mixte: une caisse n'a pas l'obligation de disposer d'une fortune égale à ses engagements. Elle peut utiliser une partie des cotisations versées par les actifs pour financer des rentes. Car, à l'inverse d'une entreprise, une collectivité publique ne peut pas faire faillite et disparaître. Son existence est garantie, les rentes le sont donc aussi. C'est pourquoi une commission de quinze experts, nommés par le Conseil fédéral pour plancher sur la nouvelle loi, ne prévoyait aucun délai pour imposer une couverture totale. Tout juste disait-elle qu'une fois un certain taux de couverture atteint il n'était plus permis de passer en dessous.

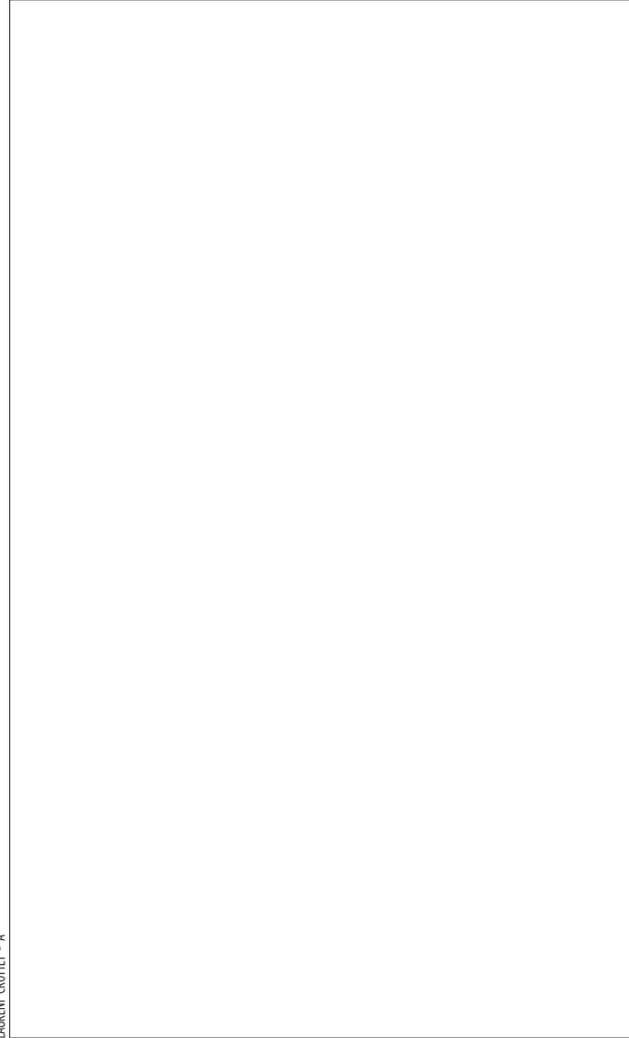
■ **LE DÉLAI QUI CHANGE TOUT**

Le Conseil fédéral a assorti cette proposition d'une obligation: d'ici à quarante ans, les caisses publiques seraient contraintes d'atteindre un taux de couverture de 100%. Un délai dans lequel se cache le diable. Il implique, en effet, la fin du financement mixte en contraignant les collectivités publiques à entamer immédiatement la recapitalisation des caisses. Avec des montants qui donnent le vertige. La facture globale pour les cantons et les communes est évaluée, dans le meilleur des cas, à 40 milliards de francs. Un chiffre qui pourrait aisément doubler, volatilité des marchés oblige, prévient Jacques Grivel, patron de la société d'analyse des caisses de pension Fundo et spécialiste de la gestion des risques.

«Le modèle du Conseil fédéral fait abstraction de l'incertitude, déplore-t-il. Il part du principe que les montants débloqués et placés auront un rendement stable et assuré. Or, on le voit bien actuellement, les marchés sont par nature volatils: des secousses boursières, voire des crises, il y en a eu soixante depuis le krach de 1929. Par la force des choses, on n'a donc aucune garantie de rendement pour les quarante prochaines années», juge ce spécialiste. Pour qui, compte tenu des risques, la «douloureuse» pourrait s'élever à 100 milliards de francs.

■ **DE COÛTEUSES CERTITUDES**

Jacques Grivel expose très prosaïquement le constat suivant: «Si elle veut atteindre un taux de couverture donné avec une probabilité de 95%, une caisse peut manquer l'objectif dans 5% des cas, soit une fois sur vingt. S'il fallait assurer un taux de réussite de 99%, elle ne pourrait se tromper qu'une fois sur 100 dans ses placements.» En d'autres termes, plus on veut de certitudes, plus il faut s'attendre à déboursier. Car, pour maintenir en tout temps un degré de couverture prédéfini, une caisse devrait systématiquement injecter des fonds correspondant à ses pertes. «La crise actuelle nous montre ce que cela impliquerait», ajoute Jacques Grivel. Il s'agirait de ne pas confondre la recapitalisa-



LAURENT CROTTET - A

LE MINISTRE Pascal Couchepin veut imposer aux caisses publiques un taux de couverture de 100%, comme la loi l'exige pour le privé.

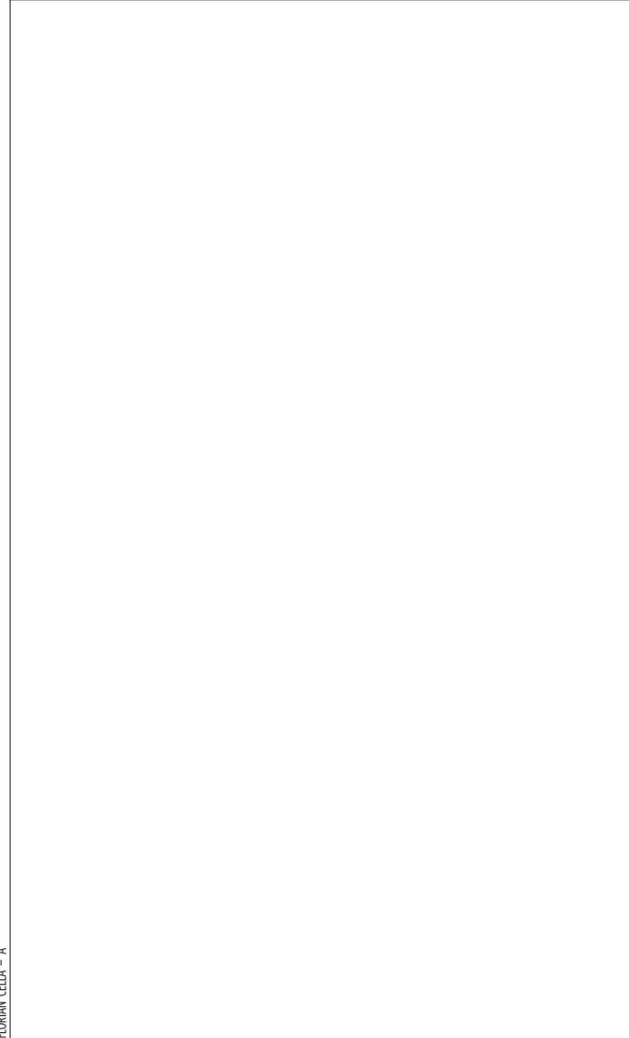
tion d'une caisse et son assainissement. «Une caisse financée intégralement n'est pas forcément mieux lotie qu'une caisse capitalisée à 80% qui compte peu de retraités et de collaborateurs en fin de carrière. Le véritable enjeu réside dans la qualité de la gestion et non dans des chiffres arbitraires de couverture», renchérit Alain Pahud, directeur des Retraites Populaires, société gestionnaire de la caisse de l'Etat de Vaud.

■ **QUAND LA CRISE S'EN MÊLE**

Les caisses publiques ont elles aussi fait les frais de la crise boursière. Bâle-Ville, par exemple, a récemment injecté des

fonds dans sa caisse de pension pour aboutir à 100% de couverture. Or, crise oblige, les placements ont chuté, et le taux de couverture avec eux. Il faut donc recapitaliser à nouveau.

Les caisses qui ont un financement mixte ont été moins touchées, explique Alain Pahud: «Admettons qu'une caisse ait un taux de couverture de 70%. Elle va placer ces 70%: dans l'immobilier, des obligations, des actions, etc. La part placée en actions est soumise aux turbulences boursières. Les 30% restants ne sont pas touchés.» Par conséquent, la facture de la crise pour les caisses fortement ou intégralement capitalisées est nettement plus salée que



FLORIAN CELLA - A

LE PRÉSIDENT Pascal Broulis, chef des Finances vaudoises, évalue le coût de la mesure à 80 millions de francs par année pendant quarante ans.

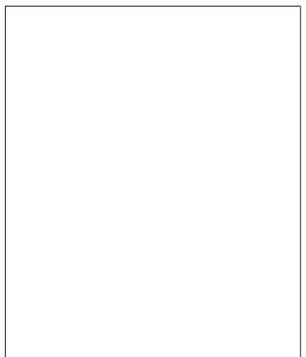
pour celles qui redistribuent directement une partie des cotisations entrantes.

■ **ET LES RISQUES DE MAUVAISE GESTION?** Les partisans du taux de couverture intégral veulent une assurance tous risques. Pas question de revivre les sombres chapitres de caisses de pension comme celles des villes de Lausanne ou de Fribourg, qui ont soudain affiché des découverts abyssaux.

Néanmoins, opposent leurs contradicteurs, le modèle de la commission des experts, qui n'impose pas de recapitalisation complète, prévoit de solides garde-fous. Il fixe, pour chaque caisse, un taux de couver-

ture idéal à atteindre en fonction de l'âge des actifs et du nombre de pensionnés. Il interdit de verser des prestations non financées et, une fois un certain degré de capitalisation atteint, il empêche tout retour en arrière. Enfin, toutes les caisses devraient se soumettre à une expertise, appelée à être exposée au parlement dans dix ans. ■

Les Romands Pascal Broulis et David Hiler mènent la fronde



David Hiler, grand argentier genevois, est actuellement occupé à restructurer les caisses.

Les conseillers d'Etat romands en charge des Finances montent au front. En tête, le Vaudois Pascal Broulis et son homologue genevois David Hiler. Ils font tout pour ranger les parlementaires fédéraux de leur côté avant le débat au Conseil des Etats, début 2009.

A Genève, David Hiler est en pleine restructuration des caisses. Il s'agit de fusionner les trois grands instituts du canton, afin d'améliorer la gestion. Une ambition qui serait remise en cause par le projet du Conseil fédéral. «Un projet absurde qui pèserait sur

chacun de nous puisqu'il s'agit d'immobiliser inutilement des milliards», dénonce l'élus genevois.

L'argument choc des cantons est évidemment lié aux coûts. Pascal Broulis évalue à 80 millions de francs par an pendant quarante ans la facture pour le seul canton de Vaud. Selon le président du gouvernement vaudois, il y aurait trois possibilités de s'en acquitter. Renoncer à des investissements, dans les infrastructures notamment; recourir à l'emprunt, mais payer des intérêts pour un crédit que l'on place à nouveau

sur des marchés financiers à tendance baissière n'aurait aucun sens; enfin, diminuer les rentes versées et/ou augmenter les cotisations.

Pascal Broulis multiplie les rencontres avec les parlementaires pour les sensibiliser à cet enjeu. Par ailleurs, une nouvelle prise de température est souhaitée auprès des cantons et des villes, afin que les collectivités publiques parlent d'une seule voix.

David Hiler estime que la crise pourrait permettre une plus forte mobilisation. A l'origine, un Röstigraben

s'était creusé. Ces dernières années, outre-Sarine, une majorité des communes et des cantons ont consenti d'immenses efforts pour recapitaliser leurs institutions de prévoyance et le taux de couverture y a souvent atteint 100%. Or, la crise ayant fait chuter le taux de couverture, ces cantons pourraient désormais se montrer plus sceptiques sur le modèle du Conseil fédéral. Et si cela ne suffisait pas? Resterait la possibilité de recourir au référendum, afin de donner le dernier mot au peuple, prévient déjà David Hiler. R. H.